Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-3_2025_12_11_2-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 décembre 2025

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 11 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (7) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à SAGORY Sylviane, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

3-2025 12 11

Objet :
BUDGET CNE : Révision des loyers pour les professionnels occupant ponctuellement des locaux communaux au 1er janvier 2026

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 28 |
| Pouvoirs | 7 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

## OBJET : BUDGET CNE : Révision des loyers pour les professionnels occupant ponctuellement des locaux communaux au 1er janvier 2026

Il est proposé une revalorisation des loyers des locaux utilisés ponctuellement par des organismes publics et ou privés, à compter du 1er janvier 2026, suivant l'indice de référence selon les baux contractés avec la commune.

1/ Pour la location de la clinique vétérinaire de Collinée, il est proposé la revalorisation suivante :

| | Loyer Mensuel HT 2025 | Loyer Mensuel HT 2026 si revalorisation | Observation |
|---|---|---|---|
| Clinique vétérinaire<br><br>Collinée | 2978,23 € | 2 980,31 € | Bail commercial.<br>Loyer 2026 calculé avec l'indice INSEE utilisé pour les locations commerciales.<br>Augmentation de + 0,07 % |

2/ Pour la location du Centre Médico-Social de Collinée, il est proposé la revalorisation suivante :

| | Loyer Mensuel HT 2025 | Loyer Mensuel HT 2026 si revalorisation | Observation |
|---|---|---|---|
| MSA | 2126,06 € | 2 148,17 € | Convention de 2014. |

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-3_2025_12_11_2-DE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Location de bureaux au CMS de Collinée<br><br>Facturation faite chaque trimestre | | | Estimatif 2026 calculé avec l'indice INSEE utilisé<br><br>pour les locations logements.<br><br>Augmentation de + 1,04 % |

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 15 décembre 2025

Gérard DABOUDET,

**Maire**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel

**Secrétaire de séance**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
- et de sa publication le 16/12/2025

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)